

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22961**

Intitulé

Monteur technicien en réseaux électriques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
LP Lycée des métiers Clément Ader - Lycée des métiers de l'électronique, de la maintenance et de l'usinage	Proviseur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3107 - Bâtiment et travaux publics

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le monteur technicien en réseaux électriques est un professionnel de la construction de réseaux électriques. Il travaille au sein d'une équipe de 2 à 6 personnes et effectue en toute sécurité des travaux de mise en oeuvre et de raccordement de réseaux électriques aériens, souterrains et d'éclairage public.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le monteur technicien en réseaux électriques effectue des travaux de préparation de chantier, de déroulage et de réglage des câbles, de raccordement, de mise en service et de dépannage.

L'ensemble des activités sont menées en veillant à la sécurité des personnes et des biens.

Les capacités attestées :

Choisir, utiliser et contrôler les produits, équipements et matériel d'installation spécifiques aux réseaux électriques aériens, souterrains et pour l'éclairage public Travailler dans le cadre des normes électriques en vigueur

Appliquer les méthodes de dépannage recommandées.

Choisir et contrôler le matériel et les équipements de protection pour intervenir en toute sécurité.

Veiller à la sécurité du chantier, des ouvriers et du public se trouvant à proximité

Respecter les consignes en les adaptant à la situation si nécessaire et travailler dans les délais impartis

Rendre compte à la hiérarchie de façon orale ou écrite en étant précis.

Veiller à la propreté du chantier et au recyclage des déchets.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Travaux publics

technicien en réseaux électriques monteur en réseaux électriques

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1602 : Électricité bâtiment

F1605 : Montage de réseaux électriques et télécoms

Réglementation d'activités :

Les prescriptions au regard des activités prennent en compte les exigences contenues dans les textes réglementaires en vigueur en matière de risque électrique.

Leur mise en œuvre, dans le respect des principes généraux de prévention, répond à un ensemble de prescriptions issues de la réglementation du travail visant à garantir et améliorer la sécurité des travailleurs et la protection de leur santé.

Parmi ces prescriptions, on peut citer, de façon non exhaustive, celles qui concernent :

la protection des travailleurs contre le risque d'origine électrique ;

les conditions de mise en œuvre et d'utilisation des équipements de travail et équipements de protection individuelle ;

la démarche générale d'évaluation du risque ;

la formation à la sécurité électrique ;

la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosible ;

les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués

dans un établissement par une entreprise extérieure ;

l'intégration de la sécurité et la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment et de génie civil;

les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux employeurs ;

les mesures relatives à l'exécution des travaux en hauteur lorsqu'il y a concomitance avec des opérations ;

les travaux d'élagage.

D'autres textes que ceux issus de la législation du travail participent à cette démarche de prévention des accidents et peuvent s'appliquer. C'est notamment le cas des textes relatifs à l'exécution de travaux dans l'environnement électrique de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution d'électricité.

REFERENCES NORMATIVES

CET BT (SERECT) Conditions d'exécution du travail - travail sous tension - basse tension sur les ouvrages ;
Cursus TST BT (CTST) Cursus de formation aux travaux sous tension en basse tension sur les ouvrages ;
Fiches BT (SERECT) Recueil des fiche techniques du matériel travail sous tension basse tension ;
Fiches FT (SERECT) Recueil des fiches techniques - travail sous tension - basse tension ;
NF C 11-201 Réseaux de distribution publique d'énergie électrique ;
NF C 11-201 F1 Fiche d'interprétation de la norme NF C11-201 d'octobre 1996 ;
NF C 11-201 F2 Fiche d'interprétation de la norme NF C11-201 d'octobre 1996 ;
NF C 13-100 Postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution publique HTA (jusqu'à 33 kV)
;
NF C 14-100 Installations de branchement à basse tension ;
NF C 14-100 F1 Fiche d'interprétation de la norme NF C14-100 de février 2008 ;
NF C 14-100 F2 Fiche d'interprétation de la norme NF C14-100 de février 2008 ;
NF C 15-100 COMPIL Décembre 2013 Installations électriques à basse tension - Version compilée de la norme NF C15-100 de décembre 2002, de sa mise à jour de juin 2005, de ses amendements A1 d'août 2008, A2 de novembre 2008, A3 de février 2010 et A4 de mai 2013, de ses rectificatifs d'octobre 2010 et de novembre 2012 et des fiches d'interprétation F11, F15, F17, F21 à F28 ;
NF C 17-200 Installations d'éclairage extérieur - Règles;
NF C 17-205 Installations d'éclairage extérieur - Détermination des sections des conducteurs et choix des dispositifs de protection ;
NF C 18-510 Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique ;
NF C57-310 Transformation directe de l'énergie solaire en énergie électrique - Système photovoltaïque de pompage - Caractéristiques prévisionnelles.
NF EN 3 (toutes les parties) (S 61-9XX) Extincteurs d'incendie portatifs ;
NF EN 166 (S 77-101) Protection individuelle de l'œil - Spécifications ;
NF EN 397 (S 72-501) Casques de protection pour l'industrie ;
NF EN 671 (toutes les parties) (S 61-20X) Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux ;
NF EN 15182-1 (S 61-820-1) Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 1 : Prescriptions communes ;
NF EN 15182-2 (S 61-820-2) Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 2 : Lances mixtes à débit et jet réglables PN 16 ;
NF EN 15182-3 (S 61-820-3) Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 3 : Lances à jet plein et/ou une diffusion à angle fixe PN 16 ;
NF EN 16001 Systèmes de management de l'énergie - exigences et recommandations de mise en œuvre ;
NF EN 50110-1 (C 18-501) Exploitation des installations électriques ;
NF EN 50162 (C 17-400) Protection contre la corrosion due aux courants vagabonds des systèmes à courant continu ;
NF EN 50191 (C 18-191) Installation et exploitation des équipements électriques d'essais ;
NF EN 50286 (C 18-286) Vêtements de protection isolants pour installations basse tension ;
NF EN 50321 (C 18-461) Chaussures électriquement isolantes pour travaux sur installations à basse tension ;
NF EN 50365 (C 18-465) Casques électriquement isolants pour utilisation sur installations à basse tension ;
NF EN 50508 (C 18-407) Perches isolantes à usage multiple pour les opérations électriques sur les installations haute tension ;
NF EN 50521 (C 57-339) Connecteurs pour systèmes photovoltaïques - Exigences de sécurité et essais ;
NF EN 50272-3 (C 58-272-3) Règles de sécurité pour les batteries et les installations de batteries - Partie 3 : batteries de traction ;
NF EN 60900 (C 18-400) Travaux sous tension - Outils à main pour usage jusqu'à 1 000 V en courant alternatif et 1 500 V en courant continu ;
NF EN 60903 (C 18-415) Travaux sous tension - Gants en matériau isolant ;
NF EN 61111 (C 18-421) Travaux sous tension - Tapis isolants électriques ;
NF EN 61112 (C 18-422) Travaux sous tension - Nappes isolantes électriques ;
NF EN 61230 (C 18-446) Travaux sous tension - Equipements portables de mise à la terre ou de mise à la terre et en court-circuit ;
NF EN 61243-1 (C 18-313) Travaux sous tension - Détecteurs de tension - Partie 1 : Type capacitif pour usage sur des tensions alternatives de plus de 1 kV ;
NF EN 61243-2 (C 18-314-2) Travaux sous tension - Détecteurs de tension - Partie 2 : Type résistif pour usage sur des tensions alternatives de 1 kV à 36 kV ;
NF EN 61243-3 (C 18-314-3) Travaux sous tension - Détecteurs de tension - Partie 3 : Type bipolaire basse tension ;
NF EN 61243-5 (C 18-310) Travaux sous tension - Détecteurs de tension - Partie 5 : Systèmes détecteurs de tension (VDS) ;
NF EN 61479 (C 18-479) Travaux sous tension - Protecteurs de conducteurs flexibles en matériau isolant ;
NF EN 61958 (C 42-958) Ensembles préfabriqués d'appareillages haute tension - Systèmes indicateurs de présence de tension ;
NF EN 62193 (C 18-193) Travaux sous tension - Perches télescopiques et perches de mesure télescopiques ;
NF EN 62271-102 (C 64-471-102) Appareillage à haute tension - Partie 102 : Sectionneurs et sectionneurs de terre à courant alternatif ;
UTE C 11-001 Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique - Arrêté technique du 17 mai 2001 illustré

UTE 17-202 Installations d'éclairage extérieur - Guide pratique - Installations d'illumination temporaire par guirlandes, motifs lumineux ou luminaires ;

UTE C 18-510-1 Recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages ;

UTE C 18-510-2 Prescriptions de sécurité électrique relatives aux opérations effectuées sur les installations de production d'électricité ou dans leur environnement ;

UTE C 18-540 Prescriptions de sécurité électrique pour les opérations basse tension sur les installations et les ouvrages hors travaux sous tension ;

UTE/CEF 82 - IEC/TC 82 Standards - Règlementation pour l'intégration des produits photovoltaïques au bâti.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les évaluations se font en trois temps: - pendant la formation sous forme de QCM et de travaux pratiques évalués.

- pendant le stage en entreprise sous forme d'une grille d'évaluation complétée par le tuteur d'entreprise.

- lors d'un oral de soutenance des activités réalisées pendant le stage en entreprise devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Nombre de personnes composant le jury : 8 personnes composent le jury Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50 % La répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de salariés, 50% d'employeurs
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Monteur technicien en réseaux électriques avec effet au 21 novembre 2009 , jusqu'au 21 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Monteur technicien en réseaux électriques" avec effet au 27 mai 2015, jusqu'au 27 mai 2019.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Monteur technicien en réseaux électriques" avec effet au 21 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://clement-ader.entmip.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lycée Professionnel Clément ADER 10 route du chemin neuf
32130 SAMATAN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Monteur technicien en réseaux électriques